



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-555 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-533 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 3 avril 2018, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2018-555 modifiant le règlement de lotissement n° 2016-533 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Le règlement n° 2018-555 modifie le règlement de lotissement afin :

- de permettre qu'une partie de l'emprise de certains ronds de virage ou de certains « T » de virage soit régie par servitude;
- de permettre la création de lot d'une superficie inférieure à nos normes de lotissement lorsque celui-ci bénéficie d'un droit reconnu en vertu des articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;
- d'apporter certains correctifs nécessaires.

Ce règlement a fait l'objet de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de La Haute-Yamaska le 15 mai 2018 et il est entré en vigueur le jour de la délivrance dudit certificat.

Avis est également donné que ce règlement est disponible pour consultation à la Mairie du Canton de Shefford, au 245 chemin Picard à Shefford, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Shefford, ce 28 mai 2018.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma

Sylvie Gougeon